



Collectif de Réflexion et d'Action

Association GERPLA
Le Puy Basset - 15140 FONTANGES

secretariat@gerpla.fr
www.gerpla.fr

**Comité de Coordination
7 Décembre 2023**

Présent·es : Louise, Marion, Yves, Solange, Sandrine, François, Christophe, Benoît et Julia.

Ordre du jour :

- Un LVA des Landes (40) en difficultés
- Journées Nationales 2024
- Assemblée Générale 2024
- Les Actes 2023
- Secrétariat : départ de Julia & embauche de Louise
- Informations diverses

I. Un LVA des Landes (40) en difficultés

Sandrine a reçu l'appel d'un LVA implanté à Dax (40), autorisé par le Conseil Départemental de l'Essonne (91). Cette situation particulière est due au fait que les Landes ont refusé de l'autoriser (c'est pourquoi il avait approché le Gerpla il y a plusieurs années) et qu'il accueillait essentiellement des jeunes de l'Essonne. Début 2023, Sandrine avait visité ce lieu, dans le cadre d'une visite de cooptation. Cette visite, dont Sandrine a fait le compte-rendu à l'Assemblée Générale de mars 2023, avait permis de relever la singularité de ce lieu non autorisé par les Landes...

L'autorisation exceptionnelle donnée par le CD Essonne tandis que Nouveau Départ est implanté sur le CD des Landes devait être renouvelée comme il se doit pour ce genre d'autorisation pour des séjours dits de rupture. Nouveau Départ organisait des séjours au Maroc jusqu'en fin 2020, année durant laquelle la crise sanitaire a remis en question ces séjours au Maroc. Mohamed y est resté bloqué avec 2 jeunes durant six mois !

Le CD Essonne a donc programmé une visite d'évaluation en juin 2023. Le 4 décembre le Lieu a reçu en L.R.A.R. le compte-rendu de cette visite, qui avait été transmis au Président du CD le 5 octobre 2023 par les deux évaluatrices et une lettre du Département se concluant par la prise d'un rendez-vous « entre vous et mes services » à programmer par le CD. En attendant Mohamed et le lieu doivent se préparer à apporter des éclairages complémentaires sur le déroulement du contrôle et sur les conditions de prise en charge d'un jeune en particulier. En attendant ce rendez-vous, le CD indique suspendre toute nouvelle admission.

Voilà un cas de figure original qui nécessite l'accompagnement d'un avocat, que Nouveau Départ a sollicité. Benoît propose de revenir sur cette situation singulière à l'occasion de l'Assemblée Générale 2023. Mohamed est au Maroc jusqu'à la fin décembre... Lors de ses échanges avec Benoît, il lui a confié ce qu'il avait pu ressentir comme étant « un délit de sale gueule » de la part des deux contrôleuses qui n'avaient aucune connaissance de la spécificité d'un LVA.

Actuellement, il semblerait que le département de l'Essonne procède à de nombreux contrôles des LVA qu'il a autorisé.

Pour rappel, seul le département qui a autorisé le LVA est habilité à le contrôler. Les départements ne peuvent pas contrôler un LVA hors de leur territoire, même s'ils y ont placé des personnes. Si les départements prescripteurs mais non autorisateurs sont mécontents d'une prise en charge et souhaitent procéder à un contrôle, ils doivent se tourner vers le département autorisateur pour lui demander d'effectuer ce contrôle.

II. Journées Nationales 2024

Au cours de l'Atelier JN de novembre, l'idée de se rapprocher de la FNLV pour organiser des rencontres communes a été évoquée. Pour des raisons logistiques de proximité géographique et de calendrier mais également et surtout pour des raisons symboliques : cela nous semblait une belle occasion de faire un pas vers la FNLV, afin de rapprocher nos deux réseaux. L'idée a ensuite été validée, par échanges de mail, par les membres du comité de coordination. Nous l'avons donc soumise à la FNLV.

Christophe et Benoît ont respectivement contacté Yannick, le secrétaire, et Gwenaël, le président de la FNLV. Début décembre, la FNLV a tenu un Conseil d'Administration durant lequel la question a été abordée. La FNLV est très intéressée par un rapprochement avec le Gerpla, à court et long terme. Mais pour ses Rencontres de 2024, elle est déjà trop avancée dans son organisation pour y apporter d'importantes modifications. La date et le lieu sont fixés (21 et 22 mai en Mayenne - 53), ainsi qu'une ébauche de thème (une présentation des typologies de LVA). Une organisation complètement commune n'est donc pas possible. Cependant, a été évoquée la possibilité de laisser de la place au Gerpla lors d'une des journées. Nous imaginons donc une possible réciprocité au sein de nos journées. Si ce premier pas s'avère satisfaisant, alors une réflexion commune pour 2025 pourrait s'engager. Une autre piste évoquée par Christophe est la possibilité de faire de la place pour l'autre organisation dans nos instances de gouvernance (CC pour le Gerpla et CA pour la FNLV).

Christophe continue de se charger des allers-retours avec la FNLV, afin de savoir comment ils souhaitent nous inviter sur leurs journées. Au sein du CC, Marion, Christophe et Benoît sont déjà intéressés pour y représenter le Gerpla. Il serait bien que la secrétaire du Gerpla y soit également : en mai, ce sera Louise qui aura repris le poste. Elle pourra se rendre disponible selon les actualités du LVA Regain. Si elle ne le peut pas, Marion s'engage à être relai.

Concrètement, concernant la FNLV pour nos JN 2024, nous proposons d'ajouter une demi-journée supplémentaire dédiée à un temps de rencontre entre les réseaux. Cette demi-journée aurait lieu le samedi 8 juin au matin. La thématique pourrait être : quels sont les points communs et quelles sont les différences qui perdurent entre les deux réseaux ? On pourrait imaginer un premier temps sur cette question aux journées de la FNLV (fin mai) puis un temps de retour-approfondissement aux journées du Gerpla.

Cette organisation implique de décaler le CC ouvert, qui clôt habituellement les rencontres le samedi matin, au samedi après-midi. Ce temps est important pour traiter les questions de routine, de bilan à chaud et de projections dans des actions futures. Ce CC permettra de se projeter sur des journées communes avec la FNLV pour 2025, en fonction de la teneur des échanges de la matinée. Ce CC ouvert pourrait être accessible aux membres de la FNLV.

Donc, pour rappel, les JN 2024 du Gerpla auront lieu les 6, 7 et 8 juin. Les LVA non adhérents au Gerpla y sont tout à fait les bienvenus. Nous devons désormais trouver une thématique et des intervenant·es. La prochaine réunion de l'Atelier JN se tiendra donc en ce sens, le **jeudi 14 décembre à 14h**.

III. Assemblée Générale 2024

L'**Assemblée Générale 2024 du Gerpla est fixée le mardi 6 février 2024, de 10h à 17h**. Elle se déroulera au LVA Pollen (Saint-Serotin, dans l'Yonne - 89). Il sera possible d'y assister en

visioconférence. Les personnes non disponibles pourront également donner procuration, comme d'habitude.

Le choix du lieu est symbolique et permettra de célébrer la reprise d'activité de Pollen qui a connu des difficultés courant 2023. La date permettra de célébrer la fin de contrat de Julia (fin février 24).

En termes de logistique, le repas du midi sera fourni par Pollen. Possibilité d'arriver la veille ou de rester dormir le soir, en prévenant à l'avance. Il est possible de se rendre à l'AG en train : passer par Paris et redescendre via la ligne de Laroche-Migennes, en s'arrêtant à la gare de Pont-sur-Yonne, d'où il sera possible d'être récupéré·e en voiture.

En termes de contenu, plusieurs sujets sont à évoquer.

- Le changement de siège social. En effet, celui-ci est dans le Cantal, à l'association La Feina où œuvrait Julia. Avec le changement de secrétaire, ce lieu n'est plus pertinent. Il faut réfléchir à un siège social plus pérenne. Il faut aussi se rappeler que l'adresse du siège social peut être différente de l'adresse administrative, où il est pratique que le courrier arrive.

- La modification du montant des cotisations. Cela fait un moment que nous nous questionnons sur une augmentation du montant de la cotisation annuelle au Gerpla, pour les LVA, car celui-ci n'a pas bougé depuis de nombreuses années. A titre indicatif, la FNLV vient de changer son mode de cotisation et de passer à un calcul en pourcentage du chiffre d'affaire (0,15 %). Pour un LVA comme Regain, l'adhésion reviendrait à 615€, au lieu des 400€ pratiqués jusque-là par le Gerpla. Sujet à débayer au prochain CC et à clore en AG.

- Les visites de cooptation : à poursuivre.

D'ailleurs, un des LVA adhérents (Parcours Bonkoukou) se pose la question de son statut au sein du Gerpla. En effet, suite à une longue période où il n'était plus adhérent, il a ré-adhéré au Gerpla en tant que postulant. Dans l'idéal, il faudrait effectuer une visite de cooptation afin de valider son statut de membre actif. Mais ce lieu effectue des séjours de rupture sur le continent africain. Le Gerpla lui donne le statut de membre actif et programme une visite de cooptation à venir : si cela n'est pas trop éloigné, elle pourrait être effectuée par un membre de Duo Solidarité, LVA qui a un séjour de rupture basé au Togo. Cependant, si le LVA a des difficultés financières, il peut payer l'adhésion de membre postulant encore cette année.

IV. Les Actes 2023

L'Actelier avance bien : les textes ont été récupérés, répartis entre ses membres pour être retravaillés, et certains l'ont déjà été. Des photographies supplémentaires ont été récupérées. Il reste encore pas mal de travail, mais à ce stade il semble qu'on arrive à tenir les délais et donc à avoir les Actes 2023 pour les JN de 2024.

V. Secrétariat : départ de Julia & embauche de Louise

Le Comité de Coordination avait fait la demande à Louise d'établir un calendrier prévisionnel de ses disponibilités. De février au début de l'été, elle peut fournir 5h/semaine, cet été elle pourra monter à 7 h/semaine et à partir de septembre, elle pourra passer à 10h/semaine. Il faudra donc prévoir des avenants à son contrat, pour augmenter le volume horaire progressivement. Le CC rappelle qu'il faut que la prise de poste se passe posément, sans pression !

Un tuilage avec Julia, en février, sera nécessaire. Julia sera non loin des Pyrénées-Atlantiques pour raison personnelle, fin janvier ou début février, et pourra donc se rendre au LVA Regain pour effectuer une transmission d'informations mais également de matériel. Julia et Louise pourront également prendre un temps dédié à la transmission autour de l'AG à Pollen, soit en arrivant la veille soit en repartant le lendemain.

Une nouvelle réunion de l'atelier Embauche est nécessaire avant le prochain CC : elle aura donc lieu le **lundi 18 décembre à 14h** (Julia est chargée de prévenir Thierry). Christophe signale qu'il est également disponible pour aider à la mise en place de la rupture conventionnelle.

VI. Informations diverses

MNA et FNSEA

(Mineurs Non Accompagnés et Fédération Nationale du Syndicat des Exploitants Agricoles)

Louise nous signale deux évènements, qui soulignent une tendance de fond à la mise en lien des MNA avec des exploitations agricoles. En effet, elle a été contactée récemment par un directeur de structure (MECS?) du 64, accueillant exclusivement des MNA. Il était en réflexion pour restructurer le projet d'accueil de sa structure autour de l'accueil paysan et souhaitant savoir comment les LVA se positionnaient par rapport à cela... Dans le même temps, elle a lu un article de journal annonçant un partenariat en cours de création entre la FNSEA et l'ASE, dans le but de placer des MNA en milieu rural. Selon cet article, la démarche est bénéfique pour tout le monde : les MNA sont placés et insérés socialement par une participation active aux travaux de la ferme tandis que du côté FNSEA ce dispositif casse l'isolement des agriculteur·rices et répond au besoin constant de main d'œuvre dans le milieu agricole.

Plusieurs points alertent et interrogent. À première vue, il est à craindre une possible exploitation des MNA ainsi placés, sous forme de travail dissimulé. Par ailleurs, l'application à venir de la Loi Taquet de 2022 a déclenché une chasse aux sorcières dans laquelle les accueils sociaux réalisés par Accueil Paysan, des gîtes d'enfants et dans le cadre Jeunesse et Sport sont mis à mal dans de nombreux départements. Ces structures sont sommées de se régulariser en adoptant le statut de famille d'accueil ou de LVA. Le futur partenariat ASE-FNSEA questionne donc dans ses modalités de mise en œuvre. Affaire à suivre...

Typologie de LVA

Le LVA Duo Solidarité rencontre des difficultés avec son département, qui conteste la validité de son autorisation sous forme d'accueil groupé sur le LVA, accompagné d'accueils autonomes en appartements (logement diffus). Christophe cherche donc d'autres LVA avec autorisation pour dix accueilli·es sur deux lieux sous cette forme. C'est le cas de plusieurs lieux du Gerpla : le Domamour, Pollen, Don Quichotte (LVA réparti sur trois maisons), un des lieux du Reso Labonde... Le LVA Tentative est également en cours d'obtention de cette autorisation.

Arrêté de tarification avec deux forfaits au choix

Le LVA Tara cherche à faire entendre raison à son département qui refuse de revaloriser son prix de journée, en dépit des accueils complexes que le LVA réalise. Le CD de l'Aude argumente qu'il est impossible d'avoir un arrêté de tarification avec deux forfaits supplémentaires au choix, selon l'accueilli·e. Or, cela existe : Duo Solidarité dispose d'un tel arrêté, signé avec le département de l'Ille-et-Vilaine. Sur son arrêté de tarification, il y a bien deux forfaits supplémentaires gradués en fonction du profil du/de la jeune (forfait complémentaire 1 et 2). Christophe communique son arrêté à Marion.

⇒ Prochain CC le 11 janvier 2024.